

Compte rendu **GT BREXIT** **DI Hauts-de-france**

18 juin 2024

Nous n'allons pas vous vendre du rêve.

C'est avec grande émotion que les OS se sont retrouvées à discuter bilan Brexit... En effet ce GT était réclamé unanimement depuis des mois. Nous y étions enfin !

Les représentants du **SNAD CGT** des Hauts de France avaient préparé ce rendez-vous dans un esprit de force de proposition pour essayer d'améliorer les conditions de travail des collègues concernés par le Brexit.

Il est probable qu'on ait oublié des sujets mais on pourra y revenir régulièrement lors des prochaines rencontres institutionnelles. N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions, propositions pour une amélioration de la mise en place du Brexit. Le travail d'amélioration doit être fait conjointement par l'administration et les agents du terrain.

Les OS ont rappelé que les 700 agents recrutés pour le Brexit ont plus servi à combler les chaises vides dans les services de France qu'à absorber l'augmentation de travail et les nouvelles tâches induites par le Brexit.

Notre maison était si mal en point que le Brexit nous a permis de sortir temporairement la tête de l'eau.

Nous n'allons pas vous vendre du rêve : l'administration, représentée par Monsieur le Directeur Interrégional, n'avait pas prévu d'annoncer des augmentations d'effectifs dans les services en souffrance.

Si une première partie de la réunion a été consacrée à répondre aux questions de la liminaire intersyndicale (à la suite de ce compte-rendu) il a été ensuite proposé aux OS de passer rapidement sur le constat pour se focaliser sur les pistes d'amélioration des process et donc des conditions de travail des collègues. A l'instar d'IDS où, avec des solutions de re-routage des appels, l'administration a réussi à faire baisser les appels parasites et permettre aux collègues de se concentrer sur d'autres tâches.

Le DI tient tout d'abord à faire remarquer que malgré l'avis des OS, la gestion du Brexit est un succès pour l'administration française et pour notre DI. On peut être fier de la mise en place d'une solution de contrôle des flux qui est efficace et supporte 97 % des passages Brexit (4 millions de PL an), le tout en partant de rien. Tout n'est pas parfait mais si on se compare au Royaume Uni on a 3 ans d'avance, ils viennent tout juste de mettre en place un système de contrôle vétérinaire.

La CGT déplore le manque d'écoute de l'administration sur les revendications et les propositions de notre syndicat, certains points ont déjà été portés à l'attention de la hiérarchie via des écrits ou des compte-rendus.

Effectivement dire « **on avait raison** » n'est pas constructif, mais il faut le rappeler.

MISE EN PLACE BREXIT

Le **SNAD CGT** des Hauts de France a également souligné son scepticisme sur la pertinence de laisser une société de consulting (CAP GEMINI) piloter le Brexit, avec les opérateurs trans-manche, sans vraiment s'appuyer sur l'expertise en interne des agents. Certains circuits de fraude n'auraient pas pu se mettre en place : non-passage volontaire aux BC, « camions vides », scan partiel des documents... Il nous a paru important de rappeler que la fluidité s'est faite au détriment des missions liées au Brexit et qu'au bout de 3 ans nous prenions finalement le soin de corriger le tir... la peur d'un passage de la Commission Européenne ?

Comment expliquer que certaines sociétés aient déjà intégré, dans leur budget, le paiement d'amendes (à faible valeur) en cas de contrôle suite à une non-présentation de la marchandise pour contrôle aux BC ?

Nous avons obtenu l'assurance d'un durcissement des sanctions qui devrait faire baisser cette pratique. La **CGT** a également souligné l'incompréhension entre les contraintes réglementaires du CDU qui nous sont imposées et les adaptations faites par les décideurs sur certains circuits de marchandises. En effet, le contrôle des marchandises de la pêche devrait se faire au premier passage frontière et non ailleurs. Si nous comprenons les enjeux pour le territoire, nous saurons rappeler les entorses le moment venu sur d'autres dossiers.

CIRCULATION PL

L'administration nous rappelle sa démarche auprès du **Port de Calais** pour améliorer les bâtiments où travaillent les agents du **BC**, mais encore une fois nous sommes face à un interlocuteur qui ne consent pas à de grandes dépenses en faveur de notre administration.

Si le projet de Port Calais 2015 (terminé fin 2021) n'avait pas tenu compte du Brexit, la réalité est là ! La **CGT** exige les modifications aux plans de circulation des PL pour permettre aux collègues de travailler en sécurité et dans les meilleures conditions.

En plus de la construction de **bâtiments en dur pour le BC Calais Port** en remplacement des préfabriqués, il est indispensable de mettre en place des contraintes de circulation aux PL, faire baisser la vitesse mais aussi ne pas leur permettre d'éviter le passage en file orange.

La **CGT** a, encore une fois, fait remarquer les **faiblesses du système Brexit** au niveau du Tunnel. En effet, les PL en sortie de navette n'ont aucune contrainte physique pour se diriger au BC en file orange. Il est donc fréquent que des chauffeurs se soustraient au contrôle en haut de la rampe de débarquement. L'administration, ayant pris note de notre remarque, va demander à Eurotunnel de trouver une solution contraignante pour les PL.

Concernant le site d'Eurotunnel, la **CGT** a aussi souligné la problématique des vans commerciaux circulant sur le circuit touristique et les PL faussement déclarés vides. Dans les évolutions futures de la gestion des flux commerciaux, l'enveloppe logistique deviendra obligatoire, d'autant plus avec l'arrivée d'**ICS2**, ce qui devrait permettre la baisse des passages non déclarés ou mal déclarés. Ceci ferait automatiquement **baisser l'obligation de passage des chauffeurs dans les BC**, les agents du BC de Calais Port auront moins de contacts avec des chauffeurs, qui de temps en temps, ne sont pas des plus sympathiques !

Une future évolution permettra d'avoir un outil de ciblage dans le **SI Brexit**, outils à disposition des surv comme des Op/Co.

QUANTIFIER LES CONTRÔLES

Il est demandé également aux agents de quantifier le nombre de contrôles sur des PL vides dans le but de vérifier la conformité de leurs déclarations et responsabiliser les transporteurs.

On nous informe que les cas les plus fréquents de contentieux relevés sur les poids lourds sont :

- soustraction au contrôle
- non validation de la déclaration
- absence de déclaration

EFFECTIFS

Selon l'administration les effectifs de référence des **BSE** correspondent à leurs missions contraintes. Les OS font remarquer néanmoins que les effectifs réels ne sont pas là, un grand travail doit être fait pour combler les postes.

Avec les décisions des Britanniques, les missions de la **BSE de Lille Gare** se sont réduites (par rapport au projet initial) et ses effectifs baissent de manière constante. Les OS ne peuvent que déplorer cette situation.

La **CGT** rappelle l'indispensable nécessité d'intégrer dans les ER le travail de secrétariat à la **BSE CT** et de faire évoluer les ER à 85 (4 encadrants + 1 secrétaire + 5 équipes à 16 agents).

BP DK

La **CGT**, encore une fois, alerte l'administration sur la sous-estimation des effectifs au BP de Dunkerque, qui a obtenu 2 ER pour gérer la PCF mais aucun pour le Brexit. Un bureau calibré à 20 agents pour contrôler un port qui voit transiter 800.000 conteneurs/an...

Les enjeux pour les bureaux principaux, en général, et celui de Dunkerque, en particulier, sont importants notamment avec l'arrivée d'ICS2, ANTES et DELTA IE. Ces évolutions majeures dans le système du dédouanement vont entraîner une surcharge de travail pour tous les agents, surcharge difficile à absorber tant les effectifs sont inexistantes pour accomplir les tâches quotidiennes.

GUICHET BC DK

L'administration a bien identifié l'utilité de créer un guichet extérieur couvert au BC de Dunkerque. Le difficile travail de négociation avec le GPMD va commencer...pour rappel, la **CGT** demande également la construction d'un arrêt de BUS devant le PCUF.

ATA

Parmi les points noirs du Brexit il y a également l'explosion exponentielle des carnets ATA, au traitement chronophage, qui phagocyte le travail des agents des **BC** et des **BSE** et obère leur capacité de contrôle, sans oublier le fastidieux travail de couplage de feuillets dans le BP.

Si la solution de carnet ATA dématérialisé (E-ATA) est toujours d'actualité, sa mise en place n'est pas pour demain ni après demain...il faut donc travailler sur le process et essayer de tarir les flux.

Une **campagne de sensibilisation**, à la demande de la **CGT**, sera faite pour rappeler aux agents dans quels cas un usager (privé ou professionnel) a le droit d'utiliser un carnet ATA, ou la possibilité d'utiliser d'autres moyens déclaratifs. La **CGT** a également demandé de travailler sur les pistes de simplification de mariage des feuillets ATA.

Il est aussi important de trouver une solution pour effectuer des **analyses de risques** sur les flux ATA et mieux cibler les contrôles.

FLYERS INFOS

La **CGT** a également réclamé à l'administration qu'Eurotunnel intègre, dans leurs communications aux usagers, les possibilités déclaratives françaises, comme il est déjà fait pour celles britanniques. En effet, la mise en place de ce feuillet pour faciliter la compréhension sur les process britanniques porte à confusion et les usagers pensent qu'ils n'ont pas d'autres formalités à effectuer en France.

La **CGT** a rappelé la nécessité de mettre en place des signalisations claires pour orienter les usagers dans leurs démarches déclaratives au **BCNJ de Cheriton**.

MÉMOS SURV

La **CGT** informe l'administration que plusieurs unités de surveillance du littoral ont travaillé sur des mémos à destination des agents pour simplifier leurs prises de décisions en cas de contrôle et suspicion de fraude Brexit.

Une harmonisation, une mise en commun du travail et une simplification des notes est nécessaire.

Nous avons de très bons « sachants »...Sollicitons-les !!

HIT ICS

La **CGT** a demandé une clarification des tâches et des rôles dans les Hits ICS, notamment au Tunnel et à la **BSE CT**.

La note DG attribue le contrôle des hits au BC, mais un processus spécifique a été mis en place par la Direction de Dunkerque. Les hits ICS sont donc attribués, aux équipes de la surveillance. Celles-ci passent des heures à surveiller des camions afin de trouver la plaque concernée par le hit. Or, la **CGT** rappelle qu'avec l'arrivée d'ICS2, les contrôles et surtout leurs résultats seront remontés automatiquement à la Commission Européenne. Il faudra donc pouvoir justifier d'un contrôle non effectué car le camion n'aurait pas été trouvé.

La **CGT** demande une nouvelle sensibilisation auprès des équipes de la surveillance sur ce sujet et un éclaircissement sur le processus d'attribution des hits et des comptes-rendus de contrôle.

Nous comprenons que certains doutes doivent être levés avant le passage du Tunnel, nous avons demandé l'**amélioration des techniques d'interception**. Laisser des agents toute une nuit dans un VL, à surveiller les plaques avant et arrière d'un PL, n'est pas digne à l'ère de l'émergence de l'IA.

La **CGT** a demandé à l'administration d'exiger les données de passages trans-manche pour pouvoir travailler en anticipation, même sur le site de Cheriton.

Avec la mise en place d'ICS2, les contrôles seront plus fréquents et plus contraignants.

La **CGT** a profité de ce débat sur les outils de contrôle, pour dénoncer l'attitude d'Eurotunnel qui, régulièrement, utilise **ses caméras pour « surveiller » le travail de la douane**. L'administration doit rappeler les besoins de discrétion de notre travail sur les sites, mais elle se doit aussi de prévenir les nouveaux agents qu'il y a des caméras !

CIBLAGE et SUPERVISION

Toujours sur le thème des données utiles à l'amélioration de nos processus et notre efficacité au travail, la **CGT** a demandé une réflexion sur la **coordination des cellules ciblage**, CRPC et données informatiques.

Il est souhaitable que les acteurs discutent pour mettre en commun leur expertise de manière collégiale sans relation de subordination. Tout le monde doit se sentir important dans les missions douanières, la valorisation du travail personnel est essentiel.

Dans cette réflexion d'amélioration des processus et en étudiant les documents de préparation du GT, la **CGT** a proposé la création de **relais superviseurs dans les BC** pour venir en appui à une **supervision régionale**. Cette supervision serait assurée par le BP de Calais qui dispose d'un effectif à temps complet. La supervision du BP de Dunkerque souffre du manque d'effectifs et elle ne peut pas être effectuée de manière efficace. La **CGT** rappelle que le bureau de Dunkerque Port a un flux historique avec le port de Dunkerque et qu'à ce titre la supervision est essentielle.

Les relais supervision des BC pourraient être effectués par des volontaires.

EXPÉRIMENTATION BC DK

L'administration propose la mise en place d'une expérimentation au BC de Dunkerque, le service devrait récupérer la gestion des contentieux du début à la fin. Si cette proposition semble intéressante pour les agents du BC de Dunkerque, avant de la proposer au BC de Calais, il faut évaluer les attentes des agents sur place. Le **volontariat** est la seule condition de réussite de toute expérimentation. Il a été également évoqué la possible création d'un pool opérant uniquement de jour, encore une fois si la solution semble intéressante (pour des agents intéressés par les missions et les contraintes personnelles), la **CGT** a souligné la **nécessité d'avoir le consensus des agents**.

Les volontaires pourraient cumuler les activités de suivi de contentieux et de supervision, et ainsi, outre la montée en compétence, exploiter l'expertise du terrain via les remontées des collègues en service posté.

TRANSIT

Dans les propositions amenées par la **CGT** nous avons obtenu la mise en place d'une réunion entre la RI, le PAE, COMINT, FIN3 et les services concernés par le Transit.

70 % des passages des marchandises sur le trans-manche local sont en transit.

Les Britanniques transfèrent les procédures de recherche aux bureaux de passages que sont les BC. Ces procédures, dont le traitement diverge des procédures classiques, sont chronophages et aboutissent rarement à un recouvrement.

Bien que le process ait été cadré par une note de la Direction Générale, il subsiste des incompréhensions et des **différences de traitement entre les deux BP**.

La **CGT** demande une réunion entre les agents des BP traitant ces dossiers, des agents de la RI et de la Direction afin de valider le process de traitement en prenant pour exemple des dossiers ayant aboutis.

PISTES D'AMÉLIORATION PROPOSÉES

L'administration, dans ses pistes d'amélioration du cadre de travail, effectifs et conditions de travail, prévoit de travailler sur :

- 1 - l'élargissement des **concours à affectation régionale** pour les catégories B et pour les Op/Co-AG.
- 2 - essayer d'améliorer les **prévisions de vacances d'emplois** pour mieux évaluer les besoins.
- 3 - le **transfert de certaines missions** des BP vers les BC.
- 4 - l'**augmentation des crédits** pour le matériel des BC.
- 5 - la mise en place d'une permanence opérationnelle (**astreinte**).
- 6 - développer les nouveaux outils (**MOANA** et **déclare Douane**).

1 - La **CGT** ne voit pas d'objections aux concours avec affectation régionale tant que le niveau des agents recrutés reste a minima au même niveau que ceux du concours du national.

2 - Notre organisation syndicale, bien que consciente de l'effort des services RH, se dit sceptique sur les possibilités réelles d'amélioration des prévisions de vacances d'emplois. Les agents sont libres de muter ou partir à la retraite quand bon leur semble sans obligation de prévenance (en dehors des délais réglementaires). De plus le **recours aux agents de Paris Spécial n'est pas une solution pérenne**.

3 - En ce qui concerne le transfert de certaines missions des BP vers les BC, la **CGT** demande qu'un équilibre soit trouvé pour ne pas spolier un bureau de ses missions valorisantes, pour qu'ils gardent uniquement les missions inintéressantes. La **CGT** estime que l'expérimentation du suivi contentieux dans le BC de Dunkerque est une bonne piste de réflexion pour faire monter en compétences les collègues et éventuellement cela pourrait rendre les bureaux plus attractifs. Ce transfert de missions pourrait également permettre aux collègues du BP de Dunkerque de se concentrer sur leurs autres missions.

4 - La **CGT** découvre l'existence de **budget complémentaire pour les BC**, bien entendu nous serons vigilants quant à l'inviolabilité des enveloppes du FACVA et de la FSS. Ce budget sera utilisé selon les besoins des agents et discuté lors d'un GT de Formation de Service Spécialisé. La FSS de septembre devra valider les dépenses.

5 - La **CGT** a eu confirmation que la permanence opérationnelle Op/CO pour les besoins des BC sera considérée comme une **astreinte** et donc rémunérée.

6 - La **CGT** demandera que les agents soient formés aux applicatifs **MOANA** et **declare Douane**, à leur utilisation et à l'exploitation des ressources.

Le mouvement social des BC

Vous trouverez ci dessous le communiqué intersyndical rédigé suite au GT Brexit du 18 juin 2024.

En marge du GT Brexit qui s'est tenu le 18 juin, le DI a souhaité faire un point sur le mouvement des BC de

Calais et Dunkerque.

Un constat :

- Pas d'avancée sur la reconnaissance en service actif. Pour le DI il y a un cadre qui exclut de fait les régimes

sédentaires que sont les agents Co.

- Pour la NBI, c'est un peu pareil, renvoi dans les 22 comme on dit au rugby...

Le DI propose d'ouvrir des discussions pour limiter la pénibilité au travail et qui porteraient (sans que cela

soit des propositions fermes) sur :

1) une sorte d'organisation à la Roissy nuit (avec en plus : samedi et dimanche en journée) et, a contrario,

des agents travaillant uniquement de jour.

2) un remplacement par des surv pour la partie nuit, piste également envisagée

3) un mix des deux premières propositions...mais lequel ?? aucune idée avancée par le DI

4) sur le volet indemnitaire, faire payer les opérateurs (une taxe spécifique !!) ... et récupérer une partie pour donner aux agents.

